



NOM DE LA STRUCTURE : COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

REPRESENTANT LEGAL : SERGE LETCHIMY (PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF)

PRESENTATION :

La Collectivité Territoriale de Martinique, est issue du regroupement du Conseil Départemental et du Conseil Régional de Martinique. Son organe exécutif nommé conseil exécutif est composé de 8 conseillers et d'un président.

Les compétences de la CTM reprennent celles de l'ex Département et de l'ex Région, notamment celles de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

La collectivité est par ailleurs engagée dans la protection des tortues marines, en sa qualité de membre du COFIL et Co-financeur des programmes d'actions du PNATMAF.

Le, 30 DEC. 2024

À \_\_\_\_\_

Lu et approuvé,

Le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique





## Fiche de signature de la charte du RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES (RTMAF)

NOM DE LA STRUCTURE : **Ville de Sainte-Anne**

REPRÉSENTANT LÉGAL : **Francs BAPTISTE**

TERRITOIRE D'IMPLANTATION : **Sainte-Anne**

PRÉSENTATION :

La ville de Sainte-Anne se situe en Guadeloupe, au centre de la côte sud de la Grande-Terre. Sa superficie est de 80,29 km<sup>2</sup>, avec une altitude de 0 à 135 m, et elle compte 24 284 habitants. Tournée vers la mer, Sainte-Anne doit sa notoriété à son port de pêche et à son activité touristique. Grâce à son lagon protégé par une barrière de corail, Sainte-Anne possède les plus belles plages de la région.

Le développement de la ville est en plein essor, avec plus de 1 500 entreprises implantées sur le territoire, principalement des TPE-PME couvrant l'ensemble des secteurs d'activités.

### **Préservation du Littoral et des Tortues Marines**

En parallèle de ce développement, la préservation du littoral et des espèces marines est une priorité. Le littoral est un habitat essentiel pour de nombreuses espèces, dont les tortues marines qui viennent pondre sur les plages.

Pour protéger ces écosystèmes fragiles, la ville a mis en place plusieurs initiatives, telles que :

- **Protection des Tortues Maritimes** : En partenariat avec des associations locales, des efforts sont faits pour surveiller les sites de ponte des tortues. Des actions de sensibilisation informent habitants et visiteurs sur l'importance de ces espèces.
- **Conservation de la Barrière de Corail** : La ville promeut des pratiques de plongée et de pêche responsables pour réduire l'impact des activités humaines sur la barrière.
- **Aménagement Écologique** : Sainte-Anne travaille à l'aménagement de ses plages dans le respect des équilibres naturels, en restaurant les habitats et limitant l'érosion côtière.
- **Sensibilisation et Éducation** : Des programmes éducatifs sensibilisent la population et les touristes à la richesse et à la fragilité des écosystèmes littoraux, encourageant des comportements respectueux de l'environnement.

Grâce à ces actions, Sainte-Anne concilie développement économique et préservation de son patrimoine naturel, garantissant un avenir durable pour ses habitants et ses visiteurs.



Lu et approuvé

À \_\_\_\_\_ 19 AOUT 2024

Lu et approuvé,

Le Maire  
Francs



SECRETARIAT DU MAIRE

OFFICE NATIONAL DES FORCIS  
DIRECTION REGIONALE  
DE LA GUADELOUPE

19 NOV. 2024

ENTRÉE N° :

Vieux-Habitants, le 31 octobre 2024

SBDD  
→ PNA

Le Maire

A

Madame la Directrice de l'ONF  
BP 648  
Route de Saint Phy  
97100 BASSE-TERRE

N/Réf.: JO/GT/RG/IM/2024-N°167  
Objet : V/demande de subvention

Madame la Directrice,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la délibération du conseil municipal qui lors de sa séance du 21 octobre courant a approuvé, à l'unanimité, la validation de la charte du réseau tortues marines des Antilles.

Je reste en attente de la convention y relative.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

P/Jules OTTO

Jacqueline TASSIUS  
ère adjointe au Maire





République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe  
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 21 octobre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 05

Absents : 02

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 07

Date de transmission  
en préfecture :

28 OCT. 2024

Par suite d'une convocation en date du 15 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 21 Octobre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

**Étaient présents** : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

**Absents excusés** : Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Gaston GERAN.

**Absents** : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

**Procurations** : Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ermand BOULON, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD donne procuration à Jules OTTO, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

**Secrétaire de séance** : Marie-Pierre DARLY

Approbation de la charte des tortues marines

**Monsieur le Maire** expose,

L'Office National des Forêts en sa qualité d'animateur du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines aux Antilles françaises, invite les collectivités locales à signer la **charte du Réseau Tortues Marines**.

Ce réseau a pour vocation de contribuer à la préservation des populations de tortues marines et leurs habitats terrestres et marins.

Aussi, Monsieur le Maire invite ses collègues à se prononcer sur :

-la validation de la charte du réseau tortues marines des Antilles françaises

-l'autorisation à donner à Monsieur le maire à signer ce document.

**Le Conseil municipal,**  
**Où l'exposé du Mair,**  
**Après échanges de vues,**

**Décide à l'unanimité**

**Article 1** : D'approuver la validation de la charte du réseau tortues marines des Antilles françaises telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**Article 3** : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et à Madame la Directrice régionale de l'ONF

Pour expédition conforme  
Le Maire



Acte certifié exécutoire  
Réception en Préfecture :

Publication :

*Affichée le* 29 OCT. 2024



Fiche de signature de la charte du  
RESEAU TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES (RTMAF)

NOM DE LA STRUCTURE : Counting Whales

REPRÉSENTANT LÉGAL : Rocío Prieto González

TERRITOIRE D'IMPLANTATION : Martinique



PRÉSENTATION :

Rocío Prieto González est une biostatisticienne espagnole et fondatrice de "Counting Whales" (2024). Son travail se concentre sur l'enseignement, le développement et l'application de méthodes statistiques pour estimer la taille, la densité et la répartition des populations animales. Ses activités incluent le calibrage de protocoles, l'analyse de données de suivi démographique (CMR, distance sampling, modélisation), l'analyse de suivis télémétriques ainsi que l'acoustique. Rocío détient trois masters en mathématiques, statistiques et didactique de l'Université de Valladolid, en Espagne, et a obtenu son doctorat en statistiques à l'Université de St Andrews, en Écosse, en 2018. Elle a collaboré avec des équipes de bioacoustique à Paris et à Barcelone, et depuis 2022, elle est basée en Martinique.

Le, 13/11/2024,

À Guadeloupe,

Lu et approuvé,